

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**N°17/22****Objet : « Renforcer la sensibilisation des éleveurs à la préservation de la biodiversité par des projets agroécologiques sur les fermes »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 06/04/2022 validant la programmation pour l'année 2022,

DECIDE**Article 1 :**

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Renforcer la sensibilisation des éleveurs à la préservation de la biodiversité par des projets agroécologiques sur les fermes » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestation d'expertise d'accompagnement et d'animation	8 580.00 €	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	8 580,00 €
TOTAL	8 580.00 €	TOTAL	8 580,00 €

Article 2

Le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 22/09/2022

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON